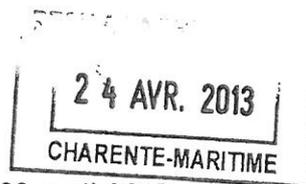


MAIRIE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

10, Allée des Tilleuls
17400 ANTEZANT LA CHAPELLE
☎ ☎ : 05.46.59.91.29.

✉ : antezant.la.chapelle@mairie17.com
ouverture au public : Lundi et jeudi de 14 H à 18 H



lundi 22 avril 2013

Le Maire

à

→ (Monsieur le Préfet de Région,
Sous-couvert de Madame la Préfète de
La Charente Maritime
38, rue Réaumur
17017 LA ROCHELLE CEDEX 01

Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement

7 - MAI 2013

COURRIER ARRIVE

Objet : Révision du PLU d'Antezant la Chapelle
PJ : 1 dossier

Par délibération du 1er mars 2012, la commune d'Antezant la Chapelle a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 août 2005.

Suite au débat relatif aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui s'est tenu le 19 mars 2013, et conformément à l'article R. 121-14-1 du Code de l'Urbanisme, je souhaiterais connaître la position de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement en ce qui concerne la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

Afin de permettre l'examen de ce dossier, je vous transmets ci-joint une description des caractéristiques principales du territoire ainsi qu'un document synthétisant les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables telles que débattues en Conseil Municipal le 19 mars dernier.

En outre, je tiens à préciser que la révision de Plan Local d'Urbanisme s'attache à réduire notablement les superficies aujourd'hui ouvertes à l'urbanisation et qu'aucune zone protégée (Natura 2000, ZICO...) ou inventoriée (ZNIEFF) n'est susceptible d'être touchée par la mise en œuvre de la révision du document.

Conformément aux dispositions de l'article R. 121-14-1 du Code de l'Urbanisme, je vous saurai gré de bien vouloir me faire connaître la décision de soumettre ou non à une évaluation environnementale la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, dans un délai de deux mois.



Le Maire,


Eric POISBELAUD.